

## L'UDAP de l'Eure

Les unités départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) sont des services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication à l'échelon départemental. Il existe une UDAP dans chaque département installé au chef-lieu.

Pour mémoire, il existait auparavant et par décret du 6 mars 1976, les services départementaux de l'architecture qui eux-mêmes avaient succédé aux agences des bâtiments de France, nées dans l'immédiate après-guerre. Rebaptisés « services départementaux de l'architecture et du patrimoine » (SDAP) depuis 1996, ils intervenaient principalement pour le compte de deux ministères : Culture et Communication, devenu leur ministère de tutelle et Écologie, Développement Durable, Transports et Logement. Ils sont devenus des Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et placés au sein des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ces services s'appellent « Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine »

**UDAP de l'EURE**  
**Boulevard Georges Chauvin – CS 80015**  
**27020 EVREUX Cx**  
**Téléphone standard-accueil : 02.32.29.62.10 et 02.21.29.62.10**  
**Courriel : [udap.eure@culture.gouv.fr](mailto:udap.eure@culture.gouv.fr)**

L'UDAP de l'Eure se situe dans les locaux de la DDTM, 1<sup>er</sup> avenue Maréchal Foch à Evreux. L'accès à la DDTM étant contrôlé, il faut se présenter à l'accueil situé sur le palier du rez de chaussée. Il n'est pas possible de recevoir le public en dehors des horaires officiels d'ouverture de la DDTM.

### Les rendez-vous

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi (sauf jours fériés). Les demandeurs sont reçus uniquement sur rendez-vous après prise de contact au 02 21 29 62 10.

### Les agents

L'UDAP est composé de cinq agents qui se répartissent les fonctions administratives du service sous la responsabilité d'un Architecte des Bâtiments de France. Le service instruit environ **4000 dossiers** de toutes natures (permis de construire, d'aménager ou de démolir, déclaration préalable, lignes électriques, infrastructures routières, avis sur travaux sur le patrimoine protégé ou non protégé, etc...).

L'architecte des Bâtiments de France est également conservateur de six monuments appartenant à l'État : cathédrale d'Évreux, château de Gaillon, château Gaillard aux Andelys, prieuré de Beaumont-le-Roger, Abbaye du Bec-Hellouin, pyramide d'Epieds. Il est maître d'œuvre des travaux d'entretien portant sur ces monuments. Il exerce des missions en matière de promotion d'un urbanisme de qualité et de préservation des paysages, en participant notamment à l'élaboration des documents d'urbanisme.

